RCS : LYON
Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 00989
Numéro SIREN : 333 977 445
Nom ou dénomination : SOFONLY

Ce dépôt a été enregistré le 11/08/2016 sous le numéro de dépôt A2016/022251

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE 22 251 *LYON*

4763035

Dénomination : SOFONLY
Adresse : 51 boulevard Marius Vivier Merle 69003 Lyon - FRANCE-

n° de gestion : 1992B00989
n° d'identification : 333 977 445

n° de dépôt : A2016/022251
Date du dépôt : 11/08/2016

Pièce : Extrait de procès-verbal du conseil d'administration du 15/06/2016

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON * (RHÔNE) *

4763035

SOFONLY
Siège social : 51, boulevard Vivier Merle – 69003 Lyon
Société Anonyme au capital de 25.446.856 euros
Siren 333 977 445 – RCS Lyon

Extrait du
Compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 15 juin 2016

L'an deux mille seize,
et le quinze juin à 10 heures 15,

Les membres du Conseil d'Administration de Sofonly se sont réunis au siège social sur convocation du Président.

Présents :
Monsieur Xavier GROS, Président
Monsieur Pierre-Jean LOURD, représentant la CFTC
Madame Muriel MOUSTIER représentant la CFE-CGC
Monsieur Stéphane RÉAU, représentant le MEDEF Lyon Rhône
Monsieur Wilfrid SAUVAGE, représentant le GED
Monsieur François VIDAL

Représenté :
Monsieur Jean-Jacques MATHIAS, représentant AMALLIA (pouvoir au Président)

Absent excusé :
Monsieur Pierre BONCHE

.....

La séance est présidée par Monsieur Xavier GROS en sa qualité de Président du Conseil d'Administration, lequel après avoir fait signer le registre de présence, constate que les Administrateurs présents réunissent au moins la moitié des membres en fonction. Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Le Président ouvre la séance et le Conseil délibère comme suit sur les questions figurant à l'ordre du jour.

4. Nomination d'un nouveau Directeur Général à compter du 1er août 2016

Le Président demande au Conseil de bien vouloir procéder au remplacement de Monsieur Pascal PARENT aux fonctions de Directeur Général à compter du 1er août 2016.

.....

Après en avoir délibéré, le Conseil désigne, à l'unanimité, Monsieur Michel GOUILLARD en qualité de Directeur Général de la Société, à compter du 1er août 2016 pour une durée qui prendra fin le 30 septembre 2016.

Monsieur Michel GOUILLARD déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les statuts, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

En sa qualité de Directeur Général, Monsieur Michel GOUILLARD jouira des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

Le Président rappelle que concernant les cautions, avals et garanties donnés par des sociétés, l'article L.225-35 al 4 du Code de commerce prévoit que ceux-ci doivent faire l'objet d'une autorisation du Conseil d'Administration. En l'espèce, les statuts de la SA SOFONLY prévoient que celui-ci peut, dans la limite d'un montant total qu'il fixe, autoriser le Directeur Général à donner des cautions, avals ou garanties au nom de la société.

Monsieur Michel GOUILLARD ne percevra aucune rémunération. Toutefois, il pourra prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

5. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

En conséquence de ce qui précède, le Conseil donne tous pouvoirs à son Président ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

.....

Extrait certifié conforme à l'original
Le 16 juin 2016
Le Directeur Général
Pascal PARENT